



VILLE DE CLERMONT

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE CLERMONT :

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, que la Ville de Clermont, conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes du Québec, présentera son rapport financier et le rapport des vérificateurs pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 lors de la séance ordinaire du conseil le lundi 14 avril 2025 à 20 h.

DONNÉ À CLERMONT, ce 31^e jour de mars 2025.

France D'Amour
Directrice générale